



GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLITAINE

021166

DGS / N° : 6205

3 0 NOV. 2016

Michel OCTRU
Maire de Claix
Hôtel de Ville
Place Hector Berlioz
38640 Claix

2 8 NOV. 2016

Grenoble,

Suivi par : Laurent DESLATTES
DGA développement attractivité
Mission numérique
Nos références : 16LT801
Vos références : MO/PH/BD/NGr-DGS 348/2016

Objet : déploiement du très haut débit sur la Ville de Claix

cher
Monsieur le Maire,

Votre courrier en date du 10 novembre, par lequel vous vous plaignez du « mutisme » de la Métropole sur le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile dans la ville de Claix, a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

La Métropole a pris en charge la compétence Aménagement numérique au 1^{er} janvier 2015. En 2015, nous avons procédé à un diagnostic avec les communes afin d'afficher un certain nombre de priorités vis-à-vis des opérateurs, diagnostic qui a lui-même débouché en décembre 2015 sur une convention avec Orange. C'est dans ce cadre contractuel que les premiers déploiements ont pu avoir lieu cette année, premiers déploiements dont la Ville de Claix est une des principales bénéficiaires. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles celle-ci avait été choisie pour la conférence de presse qui a permis de présenter la démarche métropolitaine à la population en avril dernier.

La commune de Claix comme l'ensemble des communes concernées a été conviée à 3 réunions sur les déploiements programmés par Orange au cours des douze derniers mois, réunions pour lesquelles je me félicite d'ailleurs de la présence de représentants de votre commune. Vous avez par ailleurs été destinataire d'un courrier sur le sujet en septembre 2015 (Réf. ANT15/LD003) et d'un autre début octobre 2016 (Réf. 16LT660). Enfin, la réunion du 8 novembre dernier a été l'occasion, y compris pour votre représentant, d'aborder toutes les questions encore en suspens avec les représentants d'Orange.

Claix sera au final, en dehors des communes considérées comme « très denses », la première commune de la Métropole à bénéficier à 100% d'une couverture très haut débit et cela dès 2017, à peine 2 ans après que la Métropole ait pris la compétence.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président délégué à l'Energie et à
l'Aménagement numérique,

Bertrand SPINDLER